



Recuperer une versement pour un achat immobilier

Par **nanou**, le **29/01/2008** à **17:34**

j'ai voulu acheter un appartement apres avoir fait les demarches j'ai versé 5000E au notaire pour un appartement à 100000E, j'ai eu un refus de la banque pour le crédit dans les délais .
rrnQuand j'ai voulu récupérer mon versement le notaire ma dit que le propriétaire devait faire un courrier comme quoi il accepté que le notaire me rend mon argent surprise ca na pas été précisé à la signature de la promesse de vente. Le proprio enervé et de tres mauvaise foi puisque lui aussi devait acheter une maison a refusé le courrier apres plusieurs appel il ma dit qu'il ne ferait jamais de courrier et qu'il engagerais une procédure pour récupérer les 10% ainsi que des dommages et interets pour préjudices morales parce qu'il a pris un credit plus consequent, ca fera deux ans au mois de juin que cette histoire traine et il n'a toujours pas engager de procédure, je pense qu'il la fait exprés pour que je ne recupere pas mon argent, entre temps il a changé d'adresse et de numero il reste injoignable.rnle notaire ma parlé d'un moyen de recuperer l'argent sans avoir besoin d'aller au tribunal ou de prendre un avocat je voudrais savoir lequel?rnEst ce que je peux recuperer une parti de la somme qui n'est plus chez le notaire mais dans je ne sais quelle caisse.rncomment faire pour recuperer l'argent sans devoir passer devant un tribunal?rnMerci pour toute vos réponses